



BILANS PLH 2022-2023

Approuvé en Conseil communautaire le 13 décembre 2024



TABLE DES MATIERES

A. PREAMBULE	5
B. QUELQUES CHIFFRES CLES	8
C. BILAN DES ACTIONS.....	9
1) ENCOURAGER L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS.....	9
2) REMOBILISER 13 LOGEMENTS VACANTS PAR AN.....	13
3) LUTTER CONTRE LES SITUATIONS D'INDECENCE ET D'INSALUBRITE.....	16
4) AMELIORER LA CONNAISSANCE DES COPROPRIETES	17
5) LA STRATEGIE FONCIERE AU SERVICE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT.....	18
6) PRODUIRE 87 LOGEMENTS PAR AN.....	21
7) PRODUIRE 29 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PAR AN.....	24
8) PRODUIRE 25 LOGEMENTS PAR AN EN ACCESSION SOCIALE.....	26
9) DEVELOPPER UNE OFFRE A DESTINATION DES SENIORS.....	28
10) AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET L'ORIENTATION DES MeNAGES FRAGILES.....	31
11) AMELIORER L'OFFRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	35
12) RENDRE LA POLITIQUE DE L'HABITAT ACCESSIBLE A TOUS.....	36
13) ECHANGER ET AJUSTER LA POLITIQUE DE L'HABITAT	38
14) OBSERVER ET EVALUER.....	40
SYNTHÈSE.....	41



A. PREAMBULE

La Communauté de communes Retz-en-Valois a approuvé son Programme Local de l'Habitat (PLH) le 10 décembre 2021.




Conformément aux dispositions de l'articles L302-3 du code de la Construction et de l'Habitation (CCH), le PLH doit faire l'objet de bilans annuels et triennaux.

Le bilan annuel 2022 n'ayant pas été réalisé, il a été décidé que le présent document dresserait les bilans des deux premières années 2022 et 2023 de mise en œuvre du PLH.

Ces bilans sont mis à disposition du public conformément aux dispositions de l'article R.302-13 du CCH et dans les conditions prévues à l'article R.302-12 du même code.

Le PLH de la CCRV s'articule autour de 4 orientations déclinées en un programme comprenant 14 objectifs et 46 actions.

L'atteinte des objectifs est appréciée selon le code couleur suivant :

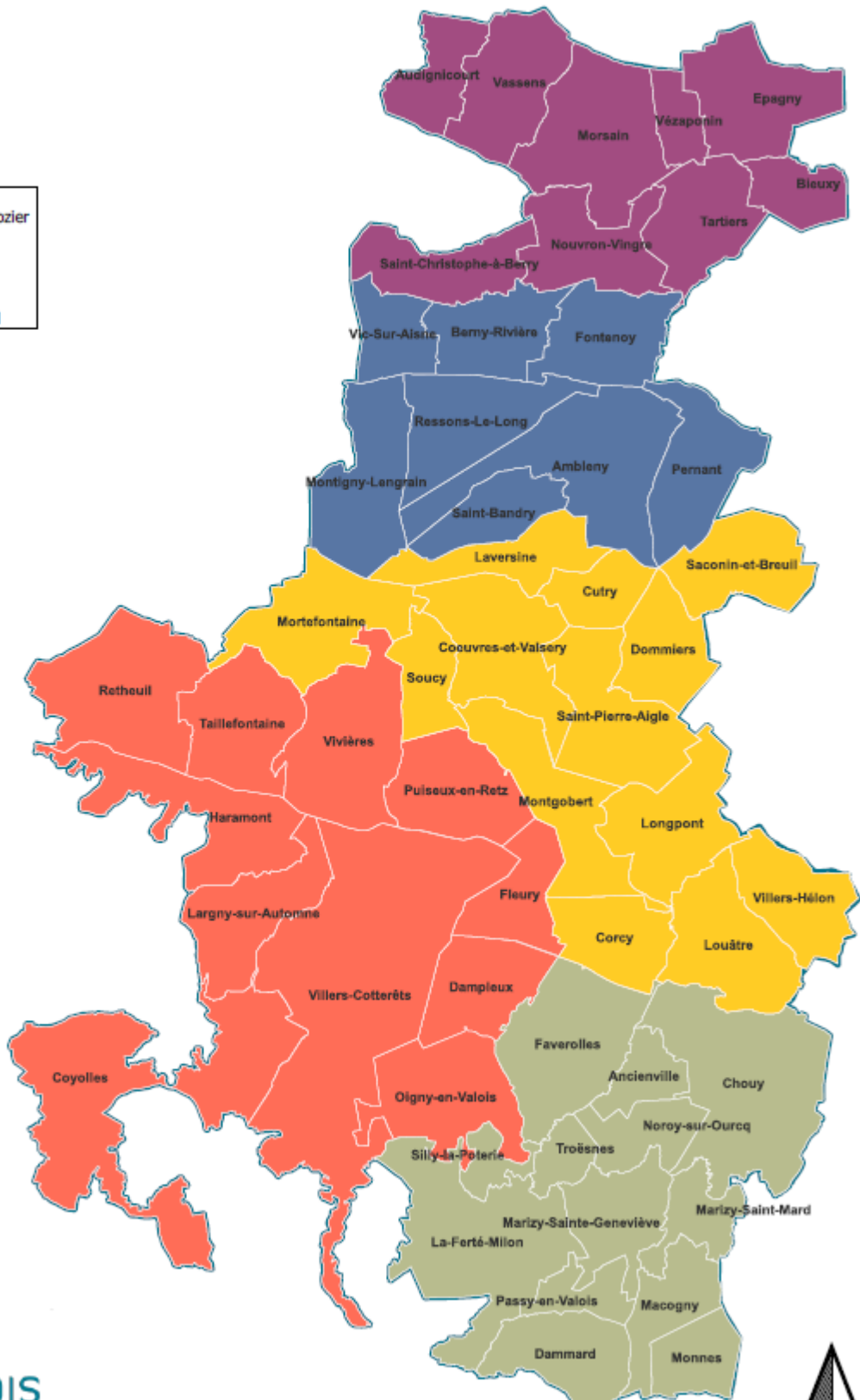
-  Non atteint
-  Partiellement atteint/en cours
-  Atteint

Afin de faciliter l'analyse des caractéristiques et évolutions de la Communauté de communes, le PLH a repris le découpage du territoire en 5 secteurs distincts, définis lors de l'élaboration du PLUi. Certains indicateurs, notamment ceux concernant la production de logements, sont suivis par secteur. Les tableaux de suivi des actions par commune figurent en annexes.

ORIENTATIONS	ACTIONS		DECLINAISON	NATURE
ORIENTATION 1 AMÉLIORER LE PARC EXISTANT ET LUTTER CONTRE LA VACANCE	OBJECTIF 1 Encourager l'amélioration énergétique des logements			
	ACTION 1.1	Relayer et abonder les dispositifs régionaux et départementaux	Abondement PIG HDF Pass'Renov	Poursuite Poursuite
	ACTION 1.2	Accompagner tous les ménages dans leurs travaux d'amélioration énergétique	Bonus MaPrimeRénov	Nouvelle
	ACTION 1.3	Sensibiliser à l'amélioration énergétique	Permanances & Animation	Renforcée
	ACTION 1.4	Elaborer un programme d'intervention avec les bailleurs sociaux	A/A Bailleurs	Nouvelle
	OBJECTIF 2 Remobiliser 13 logements vacants/an			
	ACTION 2.1	Identifier, caractériser le parc vacant et prendre contact avec les propriétaires		Nouvelle
	ACTION 2.2	Créer une liste d'opportunités et déployer une prime à la sortie de vacance	Primes A/A	Nouvelle
	ACTION 2.3	Réaliser des diagnostics techniques sur les logements vacants à enjeu	Fiches-accession	Nouvelle
	ACTION 2.4	Stimuler l'investissement privé		Nouvelle
	ACTION 2.5	Mobiliser les opérateurs locaux pour des opérations d'acquisitions-améliorations		Nouvelle
	ACTION 2.6	Instaurer la taxe sur les logements vacants dans les communes volontaires		Nouvelle
	OBJECTIF 3 Lutter contre les situations d'indécence et d'insalubrité			
	ACTION 3.1	Informier et former les communes sur leurs responsabilités et les outils existants		Nouvelle
	ACTION 3.2	Accompagner les communes dans le traitement des situations d'indécence		Nouvelle
	OBJECTIF 4 Améliorer la connaissance des copropriétés			
	ACTION 4.1	Informier les copropriétaires sur les responsabilités, obligations et aides existantes		Nouvelle
	ACTION 4.2	Analyser et suivre la situation des copropriétés fragiles		Nouvelle
ACTION 4.3	Accompagner les copropriétés fragiles		Nouvelle	
ORIENTATION 2 ASSURER UNE PRODUCTION MAÎTRISÉE	OBJECTIF 5 Déployer une stratégie foncière au service de la stratégie habitat			
	ACTION 5.1	Organiser une veille sur les secteurs de projets du PLH		Nouvelle
	ACTION 5.2	Déployer une étude opérationnelle sur le foncier bâti vacant (action 2.1)		Nouvelle
	ACTION 5.3	Accompagner les communes dans le montage opérationnel		Poursuite
	ACTION 5.4	Adhérer à un organisme de portage foncier		Nouvelle
	OBJECTIF 6 Produire 87 logements/an			
	ACTION 6.1	Organiser le suivi des objectifs de production du PLH	Habitat partagé	Poursuite
	ACTION 6.2	Animer un réseau d'opérateurs		Nouvelle
	ACTION 6.3	Lancer un appel à projets pour développer l'habitat adapté		Nouvelle
	OBJECTIF 7 Produire 29 logements locatifs sociaux/an			
	ACTION 7.1	Organiser le suivi des objectifs de production et de redéploiement de l'offre sociale		Poursuite
	ACTION 7.2	Veiller à la diversité de la programmation sociale (loyers et formes urbaines)		Renforcée
	ACTION 7.3	Mobiliser les bailleurs sociaux en renouvellement urbain et acquisitions-améliorations		Renforcée
	ACTION 7.4	Veiller à la cohérence des programmes de ventes des bailleurs sociaux vis-à-vis de la stratégie habitat		Renforcée
	OBJECTIF 8 Produire 25 logements/an en accession sociale			
	ACTION 8.1	Organiser le suivi des objectifs de production du PLH		Poursuite
	ACTION 8.2	Envisager la production de logements via "Ma Maison dans l'Aisne" ou en PSLA		Poursuite
	ACTION 8.3	Communiquer sur le PTZ dans le neuf		Nouvelle
ORIENTATION 3 FAVORISER L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT DES PUBLICS SPECIFIQUES	OBJECTIF 9 Développer une offre à destination des seniors			
	ACTION 9.1	Encourager le maintien à domicile	Abondement PIG Aide adaptation	Nouvelle Nouvelle
	ACTION 9.2	Développer l'offre de logements adaptés dans le parc locatif	ADALOGIS	Poursuite
	ACTION 9.3	Développer l'offre à destination des séniors et / ou handicapés		Poursuite
	OBJECTIF 10 Améliorer l'accompagnement social et l'orientation des ménages fragiles			
	ACTION 10.1	Poursuivre l'accompagnement financier des ménages fragiles par le FSL	FSL	Poursuite
	ACTION 10.2	Renforcer l'accompagnement social		Renforcée
	ACTION 10.3	Améliorer le processus d'attributions dans les logements locatifs sociaux		Nouvelle
	ACTION 10.4	Renforcer l'accueil des ménages fragiles dans le parc privé		Renforcée
	OBJECTIF 11 Améliorer l'offre d'accueil des gens du voyage			
	ACTION 11.1	Respecter les attentes du schéma départemental d'accueil des gens du voyage		Poursuite
	ACTION 11.2	Mener une réflexion sur le fonctionnement de l'aire d'accueil		Poursuite
ORIENTATION 4 ANIMER ET SUIVRE LA POLITIQUE DE L'HABITAT	OBJECTIF 12 Rendre la politique de l'habitat accessible à tous			
	ACTION 12.1	Former et informer les communes, partenaires et artisans		Renforcée
	ACTION 12.2	Simplifier l'information et la diffuser aux ménages		Renforcée
	ACTION 12.3	Maintenir les espaces d'échanges interactifs		Poursuite
	OBJECTIF 13 Echanger et ajuster la politique de l'habitat			
	ACTION 13.1	Organiser des rencontres et groupes de travail sur la politique de l'habitat		Nouvelle
	ACTION 13.2	Publier 3 newsletters par an		Nouvelle
	ACTION 13.3	Organiser les instances de pilotage du PLH		Poursuite
	OBJECTIF 14 Observer et évaluer			
	ACTION 14.1	Déployer un observatoire de l'habitat et du foncier		Nouvelle
ACTION 14.2	Réaliser les bilans annuels et triennaux		Poursuite	

COMMUNAUTE DE COMMUNES RETZ-EN-VALOIS

- Vallée du ru D'Hoziér
- Vallée de l'Aisne
- Les Plaines
- Forêt de Retz
- Vallée de l'Ourcq



Source : Pôle ADT
Date : 22/10/2024

0 2,5 5 7,5 km

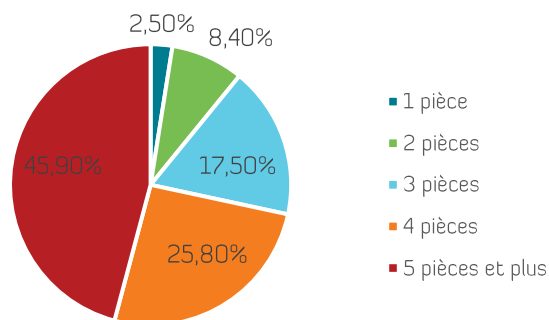


B. QUELQUES CHIFFRES CLES

Source INSEE RP 2021

- Population CCRV 2021 : 28 978 habitants, soit -958 habitants par rapport à 2015
Evolution 2015-2021 : -3,2%
Hypothèse de développement du PLH : 0%, stabilisation de la population
33,9% de la population a moins de 30 ans
26,3% de la population a plus de 60 ans
- 12 389 ménages en 2021, soit +319 ménages par rapport à 2015 (+53 ménages par an)
Hypothèse PLH : +375 ménages à 6 ans, soit + 63 ménages par an

2,3 personnes par ménage en 2021 contre 2,43 personnes par ménage en 2015
Plus de 60% de ménages composés d'1 ou 2 personnes
Moins de 30% de couples avec enfants
9,3% de familles monoparentales
- 14 576 logements
Evolution 2015-2021 : -0,29%
- 84,9% de résidences principales
6,4% de résidences secondaires
8,6% de logements vacants (8,4% en 2022 selon données LOVAC 2022)
Evolution 2015-2021 : Augmentation du taux de vacance de 1%
3,6% de logements vacants depuis plus de 2 ans (Source : LOVAC 2022)
- 75 % de maisons individuelles
4,4 pièces en moyenne par résidence principale



Résidences principales selon le nombre de pièces en 2021

- 64,5% des logements occupés par des propriétaires
34% des logements occupés en location
16% occupés par des locataires du parc HLM
1,5% de logements occupés à titre gratuit

Source RPLS 2022

- 2122 logements sociaux au 1^{er} janvier 2022, soit 17,3% du parc de résidences principales

C. BILAN DES ACTIONS

ORIENTATION 1 : AMELIORER LE PARC EXISTANT ET LUTTER CONTRE LA VACANCE

1) ENCOURAGER L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

RAPPEL DES OBJECTIFS

- Améliorer significativement la performance énergétique des logements privés, sociaux et communaux
- Réhabiliter tous les logements énergivores (étiquettes énergétiques F et G) à la location d'ici 2028
 - Dont 220 logements locatifs sociaux

RAPPEL DES MESURES

	QUI	FAIT QUOI	PARTENAIRES	BÉNÉFICIAIRES
Dans le parc privé				
1	CCRV	Relayer et abonder les dispositifs régionaux (PIG, Hauts-de-France Pass Rénovation)	CD 02, DDT, Région HDF SOLIHA Communes, Action Logement	Ménages modestes et très modestes + tous plafonds et communes (HDF Pass Rénovation)
2	CCRV	Accompagner tous les ménages dans leurs travaux d'amélioration énergétique	SOLIHA, Action Logement	Ménages tous plafonds
3	CCRV Com.	Sensibiliser les ménages à l'amélioration énergétique	SOLIHA, Action Logement	Ménages tous plafonds
Dans le parc social				
4	CCRV	Elaborer un programme d'intervention pluriannuel avec les bailleurs sociaux	OPAL Clésence	Communes, locataires

Action 1.1 : Relayer et abonder les dispositifs régionaux et départementaux

PIG DEPARTEMENTAL

Le PIG Départemental est un dispositif d'accompagnement technique et financier des ménages modestes et très modestes souhaitant réaliser des travaux d'amélioration énergétique, d'adaptation ou de sortie d'insalubrité. La CCRV abonde le PIG sur son volet énergétique depuis décembre 2019.

Arrivé à échéance le 30/06/2022, le PIG a été prolongé par le Conseil départemental pour une durée d'1 an à compter de décembre 2022, reprenant les mêmes thématiques prioritaires de l'ANAH et du précédent programme à savoir :

- Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé ;
- Lutte contre la précarité énergétique des ménages ;
- Adaptation des logements pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

Par délibération en date du 16 décembre 2022, le Conseil communautaire a confirmé son engagement en tant que partenaire du PIG, selon les mêmes modalités de participation financière.

En 2022, 6 dossiers ont été aidés par la CCRV dans le cadre du PIG représentant 6 711,00 € de crédits mobilisés pour un montant de travaux générés de 196 081,00 € HT, ayant conduit à un gain énergétique compris entre 36% et 58%.

En 2023, 9 dossiers ont été aidés par la CCRV dans le cadre du PIG représentant 11 870,00 € de crédits mobilisés pour un montant de travaux générés de 291 660,00 € HT, ayant conduit à un gain énergétique compris entre 31% et 59%.

	2022		2023	
		PREV.		PREV.
NOMBRE DE DOSSIERS AIDES	6		9	
CREDITS CCRV MOBILISES	6 711,00 €	24 000,00 €	11 870,00 €	24 000,00 €
MONTANT DE TRAVAUX GENERES	196 081,00 €		291 660,00 €	

Les crédits mobilisés ont été bien inférieurs aux crédits prévisionnels alloués.

Le faible nombre de dossiers aidés en 2022 peut en partie s'expliquer par la crise sanitaire et par les confinements successifs ayant eu lieu en 2020 et 2021. Les permanences tenues par Soliha Aisne ont dû être interrompues et, de façon générale, peu de projets ont pu être élaborés sur cette période.

Néanmoins, si les objectifs généraux du PIG n'ont pas été atteints sur le territoire de la CCRV, ils ne l'ont pas été non plus à l'échelle du département.

HAUTS-DE-FRANCE PASS RENOVATION

Le dispositif Hauts-de-France Pass Rénovation est un dispositif d'accompagnement technique et financier des propriétaires, quelles que soient leurs ressources.

Dans la continuité des actions engagées dans le cadre du PLH de l'ex-CCVCFR, la CCRV prend en charge, depuis 2017, l'intégralité des frais d'adhésion au dispositif allant de 1 200 € (accompagnement technique seulement) à 1 860 € (accompagnement technique et financier).

En 2022, 1 dossier a bénéficié de l'aide de la CCRV pour un montant de crédits mobilisés de 1 860 €. En 2023, 6 dossiers ont bénéficié de l'aide de la CCRV représentant un montant de crédits mobilisés de 11 160 €.

	2022		2023	
		PREV.		PREV.
NOMBRE DE DOSSIERS AIDES	1		6	
CREDITS CCRV MOBILISES	1 860 €	10 500 €	11 160 €	10 500 €

Malgré l'intérêt de ce dispositif d'accompagnement et de tiers financement, celui-ci est malheureusement peu mobilisé sur le territoire de la CCRV.

Action 1.2 : Accompagner tous les ménages dans leurs travaux d'amélioration énergétique

Dans le cadre de son PLH, la CCRV a instauré une aide à la rénovation énergétique venant en complément du dispositif national MaPrimRénov'.

Déployée depuis mars 2022, cette aide locale a permis d'aider financièrement 4 ménages en 2022 représentant un montant de crédits mobilisés de 2 837,76 € et 16 902,23 € ont été engagés par la CCRV

En 2023, 22 ménages ont bénéficié de l'aide intercommunale à la rénovation énergétique pour un montant de crédits mobilisés de 23 894,64 €, dépassant l'enveloppe budgétaire allouée. Le montant des aides engagées par la CCRV cette même année s'est élevé à 17 743,83 €.

	2022		2023	
		PREV.		PREV.
NOMBRE DE DOSSIERS AIDES	4		22	
CREDITS CCRV MOBILISES	2 837,76 €	15 000 €	23 894,64 €	15 000 €

Action 1.3 : Sensibiliser les ménages à la rénovation énergétique

Depuis 2020, la CCRV, en partenariat avec Soliha Aisne, organise des balades thermiques dans les communes de son territoire.

En 2022, les communes de Berny-Rivière, Saint-Bandry, Ancienville et Troësnes ont accueilli cet évènement, permettant à 22 ménages de bénéficier d'une thermographie de leur logement et de conseils en matière de rénovation énergétique. Initialement programmée également à Louâtre, l'animation n'a pu avoir lieu faute d'un nombre suffisant de personnes inscrites.

En 2023, l'animation s'est déroulée dans les communes de Passy-en-Valois, Vic-sur-Aisne et Mortefontaine. 18 personnes ont participé à ces balades.

Des permanences se tiennent de façon hebdomadaire à Villers-Cotterêts, La Ferté-Milon et Vic-sur-Aisne, permettant aux habitants du territoire de bénéficier de conseils en matière de rénovation énergétique ou d'amélioration de l'habitat.

Action 1.4 : Elaborer un programme d'intervention pluriannuel avec les bailleurs sociaux

En 2022, l'OPAL a réalisé des travaux d'amélioration sur les logements de son parc affichant une étiquette énergétique F ou G :

Commune	Adresse	Nb de logts	Nb de logts après vente	DPE	Travaux réalisés	Année	DPE après Travaux
Vic sur Aisne	Rue de Presles	33	15	G	Remplacement convecteurs électriques	2022	E
Montigny-Lengrain	Rue Oricamps	14	/	F	Remplacement convecteurs électriques	2022	E

Source : OPAL

En 2022, Clésence a engagé la réhabilitation de 134 logements à Villers-Cotterêts affichant une étiquette énergétique allant de D à E. L'objectif après travaux est d'atteindre les étiquettes B et C. L'achèvement des travaux est prévu pour 2024.

En 2025, l'OPAL prévoit la réhabilitation complète de 148 logements à Villers-Cotterêts, groupe Pierre Brossolette (DPE D).

Selon les données RPLS au 1er janvier 2023, au total, 65 logements seraient classés F et 27 logements seraient classés G, tous bailleurs confondus.

Clésence prévoit la réhabilitation des logements de son patrimoine étiquetés F et G à partir de 2025.

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Partiellement atteint/en cours



2) REMOBILISER 13 LOGEMENTS VACANTS PAR AN

RAPPEL DES OBJECTIFS

- Enrayer l'augmentation du nombre de logements vacants, qui nuit à l'attractivité du territoire
- Mieux la connaître et en comprendre les causes
- Considérer la remise en marché de logements vacants comme un mode de développement alternatif à l'urbanisation des sols
- Concentrer l'action publique sur la remise en marché de logements situés dans les centralités, afin de participer à leur redynamisation
- Contribuer à l'amélioration du parc de logements
- Stimuler l'investissement locatif
- Remettre en marché 13 lgts/an, soit 78 lgts entre 2022 et 2027

RAPPEL DES MESURES

	QUI	FAIT QUOI	PARTENAIRES	BÉNÉFICIAIRES
1	CCRV	Identifier et caractériser finement le parc, informer les propriétaires sur les dispositifs existants	CEREMA, DGFIP, Communes	Propriétaires, communes
2	CCRV	Créer une liste d'opportunités et déployer une prime à la sortie de vacance	Agents immobiliers, SOLIHA, Action Logement	Propriétaires, Agents immobiliers, Communes, acquéreurs, personnes âgées, investisseurs
3	CCRV	Réaliser des diagnostics techniques sur les logements vacants à enjeux	Agents immobiliers, SOLIHA	Propriétaires vendeurs
4	CCRV	Stimuler l'investissement privé	Agents immobiliers, SOLIHA, AIS, Action Logement (VISALE)	Investisseurs, locataires, personnes âgées
5	CCRV	Mobiliser les opérateurs locaux pour des opérations d'acquisitions-améliorations	Bailleurs sociaux	Locataires, Communes
6	CCRV	Instaurer la taxe sur les logements vacants dans les communes volontaires	-	

Action 2.1 : Identifier et caractériser le parc vacant, informer les propriétaires des dispositifs existants

A partir de la base de données LOVAC, les logements vacants depuis plus de 2 ans ont été identifiés. Les listes ont été transmises aux communes pour vérification. La vacance a été confirmée dans la plupart des cas et les logements ont été cartographiés dans le SIG communautaire.

La suite de l'action qui consistait en une prise de contact avec les propriétaires n'a pas été engagée.

L'action est reportée à 2025.

Certaines communes adhèrent à l'ADICA, agence départementale d'ingénierie qui accompagne les communes dans l'exercice de procédures telles que les procédures de biens sans maître et de biens en état manifeste d'abandon. En 2022 et 2023, 4 communes ont engagé l'une de ces procédures avec l'assistance de l'ADICA.

L'Opération de Revitalisation du Territoire mise en place dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain ciblant les communes de Villers-Cotterêts et La Ferté-Milon prévoit une étude pré-opérationnelle comprenant un volet lutte contre la vacance. Cette étude devrait être engagée en 2025.

Action 2.2 : Organiser la remise sur le marché de logements vacants dont le propriétaire est vendeur

Action non initiée.

L'action est reportée à 2025.

Action 2.3 : Réaliser des diagnostics techniques sur les logements vacants à enjeux

Sans objet, action prévue au PLH à partir de 2024.

Il conviendra toutefois de déterminer si cette action pourra être conduite à l'horizon du PLH en vigueur.

Action 2.4 : Soutenir l'investissement privé

Action non initiée

Action 2.5 : Mobiliser les opérateurs locaux

Aucune opération d'acquisition-amélioration n'a été engagée sur le territoire depuis l'approbation du PLH. Ce type d'opérations, coûteuses et complexes à mettre en œuvre, sont jugées non réalisables sur le territoire par les opérateurs.

Toutefois, il convient de noter qu'en complément de la mise en œuvre par l'EPCI ou la commune d'actions foncières, élaborées le cas échéant avec l'aide de l'EPFLO, l'Etat peut apporter son soutien financier à ce type d'opérations via des bonus de subventions pour la création de logements sociaux PLAI/PLUS et via le fonds "fiches".

Action 2.6 : Instaurer la taxe sur les logements vacants dans les communes volontaires

En 2023, toutes les communes ont été informées des modalités d'instauration de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants sur leur territoire, en précisant que la CCRV envisageait de se substituer aux communes pour l'instauration de cette taxe à compter de 2024.

A la suite de cette action, 9 communes ont délibéré en faveur de l'instauration de la taxe, laquelle sera applicable à compter de 2025.

Par ailleurs, à la suite du décret n°2023-822 du 25 août 2023, la taxe annuelle sur les logements vacants (TLV) est entrée en application sur les communes de Mortefontaine, Vivières et Soucy.

Le diagnostic du PLH avançait un nombre de 1 144 logements vacants en 2016 (donnée INSEE), soit 7,8% du parc de logements.

En 2022, on compte 1 245 logements vacants sur le territoire de la CCRV, soit un taux de vacance global de 8,4% (donnée LOVAC). La vacance structurelle (supérieure à 2 ans) s'élève quant à elle à 3,6%, taux sensiblement identique à celui du département de l'Aisne (3,7%).

La tendance à une augmentation de la vacance sur le territoire de la CCRV semble donc se confirmer. Les actions ci-dessus devront être réexaminées de façon à déterminer celles qui seront engagées en priorité dès 2025.

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Non atteint



3) LUTTER CONTRE LES SITUATIONS D'INDECENCE ET D'INSALUBRITE

RAPPEL DES OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance des situations d'insalubrité et d'indécence sur la CCRV
- Informer et former les communes sur leurs responsabilités et sur les outils à leur disposition

RAPPEL DES MESURES

	QUI	FAIT QUOI	PARTENAIRES	BÉNÉFICIAIRES
1	CCRV	Informier et former les communes sur leurs responsabilités et les outils existants	PDLHI, communes	Communes
2	CCRV	Accompagner les communes dans le traitement des situations d'insalubrité et d'indécence	Communes, partenaires sociaux, PDLHI	Ménages en situation d'indécence ou insalubrité

BILAN DES MODALITES OPERATIONNELLES

Action 3.1 : Informer et former les communes sur leurs responsabilités et les outils existants

La charte partenariale du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) a été signée le 13 septembre 2022.

La CCRV participe aux réunions du comité de pilotage du PDLHI. Deux réunions du comité de pilotage du PDLHI se sont tenues, respectivement en mai 2022 puis en mai 2023.

La CCRV relaie aux communes les lettres d'information produites par la PDLHI et informe les élus membres de la Commission habitat.

Action 3.2 : Accompagner les communes dans le traitement des situations d'insalubrité et d'indécence

Action non initiée.

Bilan des signalements :

En 2022, 5 signalements ont été effectués auprès du PDLHI, pour cause de manquement au Règlement Sanitaire départemental (RSD)

En 2023, 6 signalements ont été effectués, dont 4 pour cause de manquement au RSD et 2 relevant de procédures de péril.

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Partiellement atteint/en cours



4) AMELIORER LA CONNAISSANCE DES COPROPRIETES

RAPPEL DES OBJECTIFS

- Améliorer l'attractivité du parc collectif privé et notamment l'état des parties communes
- Informer les copropriétaires sur leurs responsabilités et leurs obligations en matière de copropriété
- Connaître les situations de copropriétés fragiles ou dégradées pour déployer par la suite les outils adaptés

RAPPEL DES MESURES

	QUI	FAIT QUOI	PARTENAIRES	BÉNÉFICIAIRES
1	CCRV	Informar les copropriétaires sur leurs responsabilités, leurs obligations et les aides existantes	Syndics de copropriétés, Agents immobiliers, Notaires	copropriétaires
2	CCRV	Analyser et suivre la situation des copropriétés fragiles	Syndics de copropriétés, Agents immobiliers, Notaires	copropriétaires
3	CCRV	Accompagner les copropriétés fragiles	Syndics de copropriétés	copropriétaires

BILAN DES MODALITES OPERATIONNELLES

Action 4.1 : Informer les copropriétaires sur leurs responsabilités, leurs obligations et les aides existantes

Action non initiée

Malgré l'absence d'action de la CCRV, on compte 81 copropriétés enregistrées en 2023 contre 27 en 2018, du fait de l'obligation règlementaire et de l'action des syndics, professionnels particulièrement.

Action 4.2 : Analyser et suivre la situation des copropriétés fragiles

Action non initiée

Action 4.3 : Accompagner les copropriétés fragiles

Action non initiée

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Non atteint



ORIENTATION 2 : ASSURER UNE PRODUCTION MAITRISEE

5) LA STRATEGIE FONCIERE AU SERVICE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT

RAPPEL DES OBJECTIFS

- Suivre la mobilisation des potentiels fonciers pour de l'habitat, identifiés dans le cadre du PLUi
- Déployer une stratégie foncière au service de la remise en marché de logements vacants
- Accompagner les opérateurs dans la mobilisation de foncier
- Être en capacité de réaliser du portage foncier
- Préparer le potentiel foncier pour le prochain PLH

RAPPEL DES MESURES

	QUI	FAIT QUOI	PARTENAIRES	BÉNÉFICIAIRES
1	CCRV	Organise une veille sur les secteurs de projets du PLH	Communes	-
2	CCRV	Déploie une étude opérationnelle sur le foncier bâti vacant (action 1,2)	Communes	Propriétaires fonciers, ménages
3	CCRV	Accompagne les communes dans le montage opérationnel	Communes	
4	CCRV	Adhère à un organisme de portage foncier	Communes, EPF	Communes

BILAN DES MODALITES OPERATIONNELLES

Action 5.1 : Organiser une veille sur les secteurs de projet du PLH

Le tableau de programmation ci-dessous est élaboré et actualisé par la CCRV pour tenir compte de l'avancement des projets identifiés lors de l'élaboration du PLH et de l'émergence de nouvelles opérations :

Commune	Adresse	Type	Bailleur	Nombre de logements programmés au PLH	Nombre de logements actualisé	Etat d'avancement	Livraison
Potentiels identifiés lors de l'élaboration du PLH							
AMBLENY	Rue du Jeu d'Arc			12	12	OAP	Prévision à 6 ans
DAMPLEUX	Ecole			10	10	OAP - PA accordé en 2023	Prévision à 6 ans
DOMMIERS	Fontaine des Hutins			18	18	OAP	Prévision à 6 ans
DOMMIERS	Nid d'Aigle			4	4	OAP	Prévision à 6 ans
FLEURY	Mairie - ferme			10	3	Suppression de l'OAP lors de la révision du PLUi en 2023. Classement en zone UA7	Reste 1 à livrer en 2025
LA FERTÉ-MILON		Locatif social	Clésence	27	27	Pas d'information sur l'avancement du projet	Prévision à 6 ans
LA FERTE MILON	Ilot Pont Pierrotin			3	3	OAP	Prévision à 6 ans
LARGNY-SUR-AUTOMNE		Locatif social	Clésence	15	15	Projet	Prévision à 6 ans
PERNANT	Salle des Fêtes			17	50	OAP - PC déposé le 08/12/2023	2026
RESSONS LE LONG	Trésorerie 1			35	35	OAP	Prévision à 6 ans
VIC-SUR-AISNE			Privé	16	16	Révision du PLUi en 2023 pour permettre la réalisation du projet	Prévision à 6 ans
VILLERS COTTERETS	Rue Victor Hugo	Locatif social	Clésence	36	36	Logements livrés	2023
	Rue Pelet Otto	Locatif social	Clésence	42	0	PC caduque	CADUQUE
	Rue du Général Leclerc		SCE Invest	10	10	PC accordé 20/11/2023	2025
	Hauterive		Privé	25	25	Permis de démolir accordé le 26/06/2023	Prévision à 6 ans
	Rue Pasteur		Nexity	30	29	PC accordé 28/04/2021 Travaux en cours	2025
	Chemin de la Belle Idée		Privé	20	20	PAPAG instauré en 2023 lors de la révision du PLUi	
	Silo Gare			40	40	OAP	Prévision à 6 ans
TOTAL				370	353		
Projets intervenus après l'approbation du PLH							
VILLERS COTTERETS	Rue Nino Mascitti		PREMIUM		71	PC accordé 08/11/2023	
	Rue Demoustier		SCCV Villers-Cotterêts		28	PC accordé 26/07/2023	2025
	Rue de la Pléiade		OPH		36	PC accordé 22/04/2022 - Travaux commencés en 2023	2025
TOTAL					488		

A l'exception des opérations en cours à Pernant et à Dampleux, la plupart des secteurs identifiés lors de l'élaboration du PLH dans les communes hors de Villers-Cotterêts sont toujours au stade de projet.

En revanche, des fonciers non identifiés au PLH ont attiré l'attention d'opérateurs privés sur la commune de Villers-Cotterêts, pour des programmes comptant un nombre important de logements. Ce récent regain d'attractivité est sans doute à mettre sur le compte de la crise sanitaire, incitant les franciliens à s'installer en territoire rural ou dans des villes plus petites.

Au regard de l'émergence de ces projets conséquents et afin de maîtriser l'urbanisation au sein de la ville centre, la commune de Villers-Cotterêts a souhaité instaurer un Périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG) sur le secteur du chemin de la Belle Idée, secteur soumis à une pression foncière importante avec un risque d'urbanisation diffuse au « coup par coup ». Ce PAPAG a été instauré en 2023, à l'occasion de la révision du PLUi.

Action 5.2 : Déployer une étude opérationnelle sur le foncier bâti vacant (action 1.2)

Se référer au bilan de l'action 1.2

Action 5.3 : Accompagner les communes dans le montage opérationnel

Un agent a été recruté au poste d'urbaniste opérationnel en mars 2022.

Depuis, l'agent a été consulté dans le cadre de ses missions pour les projets suivants :

- PERNANT – OAP – Définition des orientations (en lien avec le PLUi) (2022) :
 - Salle des Fêtes (lotissement et équipement)
 - Résidence seniors
 - Alternative pour fusionner l'ensemble
- PERNANT – OAP – Lotissement (2022) :
 - Etude faisabilité réglementaire de l'aménagement projeté par BDL pour l'OPAL
- VIC-SUR-AISNE – OAP – Domaine du Thurier
 - Etude faisabilité – réglementaire (2022)
- VILLERS-COTTERETS – OAP – Ancienne scierie
 - Etude faisabilité – réglementaire et aménagement (2023)

Action 5.4 : Adhérer à un organisme de portage foncier

Par délibération en date du 2 juillet 2021, le Conseil communautaire a adhéré à l'Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise et Aisne (EPFLO).

Depuis, une convention de partage multisite a été signée en 2022 avec la commune de Villers-Cotterêts pour intervenir en maîtrise foncière et en veille foncière respectivement sur les opérations « Hauterive » et « Fosse Salmon ».

D'autres communes sont également en contact avec l'EPFLO, mais pour des projets non encore mûres ou ne relevant pas toujours des missions de l'EPFLO.

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Partiellement atteint/en cours



6) PRODUIRE 87 LOGEMENTS PAR AN

RAPPEL DES OBJECTIFS

- Assurer un développement équilibré entre les communes, prenant en compte le projet de territoire
- Accompagner les communes dans la mise en œuvre de leurs projets
- Valoriser le territoire vis-à-vis des opérateurs privés
- Assurer un suivi dynamique de la production

RAPPEL DES MESURES

	QUI	FAIT QUOI	PARTENAIRES	BÉNÉFICIAIRES
1	CCRV	Organise le suivi des objectifs de production du PLH	Communes	-
2	CCRV	Anime un réseau d'opérateurs	Opérateurs privés, Agents immobiliers, Investisseurs	Communes, Opérateurs privés
3	CCRV	Lance un appel à projets pour une ou plusieurs opérations d'habitat adapté à la perte d'autonomie	Communes, Opérateurs privés	

BILAN DES MODALITES OPERATIONNELLES

Action 6.1 : Organiser le suivi des objectifs de production de logements

Méthodologie :

Suivi des Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT). En l'absence de DAACT, suivi des déclarations d'Ouverture de Chantier (DOC) si fournies, sinon des permis de construire autorisés : n-2 pour les logements collectifs, n-1 pour les logements individuels (estimation du délai moyen de construction après délivrance du permis de construire).

	OBJECTIFS DE CONSTRUCTION	PROJETS RECENSES	OBJECTIF MOYEN ANNUEL	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Forêt de Retz	275	238	46	4	47	0	0	0	0
Villers-Cotterêts	235	203	39	1	44				
Hors VC	40	35	7	3	3				
Les Plaines	27	22	4	3	6				
Vallée de l'Aisne	95	80	16	16	15	0	0	0	0
Vic-sur-Aisne	26	16	4	0	0				
Hors Vic-sur-Aisne	69	64	12	16	15				
Vallée de l'Ourcq	41	30	7	4	5	0	0	0	0
La Ferté-Milon	35	30	6	0	2				
Hors FM	6	0	1	4	3				
Vallée du ru d'Hozier	7	0	1	2	5				
RETZ EN VALOIS	445	370	74	29	78	0	0	0	0

	2022 - 2027	Solde avec les objectifs	% atteinte objectif
Forêt de Retz	51	224	19%
Villers-Cotterêts	45	190	19%
Hors VC	6	34	15%
Les Plaines	9	18	33%
Vallée de l'Aisne	31	64	33%
Vic-sur-Aisne	0	26	0%
Hors Vic-sur-Aisne	31	38	45%
Vallée de l'Ourcq	9	32	22%
La Ferté-Milon	2	33	6%
Hors FM	4	2	71%
Vallée du ru d'Hozier	7	0	100%
RETZ EN VALOIS	107	338	24%

Le PLH fixe un objectif de construction de 445 logements sur la période 2022-2027, soit environ 74 logements neufs par an.

Avec seulement 29 logements neufs, la production en 2022 a été particulièrement faible et bien loin des objectifs fixés par PLH pour le territoire de la CCRV. Ce déficit de logements peut être mis en lien avec la crise sanitaire venue bloquer les projets en 2020 et 2021. Seul le secteur de la Vallée de l'Aisne a atteint ses objectifs.

En 2023, une reprise de la dynamique de construction a globalement pu être constatée, avec une production totale de 78 logements, supérieure à l'objectif annuel moyen fixé à 74.

Le secteur de la Vallée de l'Ourcq reste cependant marqué par une production en-deçà de ses objectifs, alors que le secteur de la Vallée du Ru d'Hozier a déjà atteint les objectifs qui lui ont été fixés sur les six ans du PLH.

Sur les deux années d'étude, on note que les objectifs de production annuels dans le secteur Vallée de l'Aisne sont atteints grâce aux communes hors de Vic-sur-Aisne, alors que la commune pôle devrait concentrer plus du tiers de la construction du secteur.

La production à La Ferté-Milon, second pôle du territoire est également très faible.

En revanche, la commune de Villers-Cotterêts a dépassé son objectif annuel moyen de 39 logements en 2023, sans compenser le déficit de production constaté en 2022.

Le tableau de programmation figurant en page 29 permet d'affirmer que le territoire a les potentiels fonciers pour atteindre ses objectifs de production de logements. Il s'agira de rester vigilant pour ce qui concerne la commune de Villers-Cotterêts, dont les objectifs pourraient être dépassés compte tenu du nombre de projets recensés.

Action 6.2 : Animer un réseau d'opérateurs

Action non initiée

Action 6.3 : Lancer un appel à projets pour une ou plusieurs opérations d'habitat adapté à la perte d'autonomie

Sans objet, action prévue au PLH en 2024

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Partiellement atteint/en cours



7) PRODUIRE 29 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PAR AN

RAPPEL DES OBJECTIFS

- Maintenir la part de logements sociaux pour répondre aux besoins des ménages précaires et fragiles
- Organiser le redéploiement du parc locatif social, aujourd'hui fortement concentré dans le nord de Villers-Cotterêts, pour améliorer la mixité sociale
- Développer le parc locatif social pour compenser les ventes de logements locatifs sociaux
- Proposer une offre sociale neuve et attractive

RAPPEL DES MESURES

	QUI	FAIT QUOI	PARTENAIRES	BÉNÉFICIAIRES	CALENDRIER		
1	CCRV	Organise le suivi des objectifs de production du PLH et de redéploiement de l'offre sociale	Communes, Bailleurs sociaux, DDT	Ménages locataires	2022	2023	2024
					2025	2026	2027
2	CCRV	Veille à la diversité de la programmation locative sociale en termes de niveaux de loyers et de formes urbaines	Communes, Bailleurs sociaux, DDT	Ménages locataires	2022	2023	2024
					2025	2026	2027
3	CCRV	Mobilise les bailleurs sociaux en renouvellement urbain et acquisitions-améliorations	Communes, Bailleurs sociaux, DDT	Ménages locataires	2022	2023	2024
					2025	2026	2027
4	CCRV	Veille à la cohérence des programmes de ventes des bailleurs sociaux vis-à-vis de la stratégie habitat	Bailleurs sociaux, Communes, DDT	Locataires, accédants à la propriété	2022	2023	2024
					2025	2026	2027

BILAN DES MODALITES OPERATIONNELLES

Action 7.1 : Organiser le suivi des objectifs de production et de redéploiement de l'offre sociale

Aucun logement locatif social (LLS) n'a été livré en 2022.

36 LLS ont été livrés en 2023, correspondant à un peu plus de 46 % de la production neuve réalisée en 2023.

L'objectif de limiter la production sociale à un maximum de 33% de la production est donc dépassé en 2023, mais atteint si l'on considère le total de la production sur les deux années d'étude.

Pour les nouveaux programmes de déploiement de LLS à venir, la DDT a délivré les agréments suivants :

- 2022 : projet de construction neuve de 13 PLUS à Ressons-le-Long
- 2023 : projets de construction neuve de 50 PLS à Pernant et de 36 PLS à Villers-Cotterêts

Les 36 LLS ont été produits dans le secteur Gare, conformément à l'objectif du PLH de rééquilibrer l'offre sociale à Villers-Cotterêts en stoppant la production dans le secteur nord et en augmentant le taux de logements locatifs sociaux à Pisseleux et dans le secteur Gare.

En revanche, aucun LLS n'a été produit hors de Villers-Cotterêts alors que le PLH poursuit l'objectif d'atteindre au moins 20% de la production totale de LLS en dehors de Villers-Cotterêts. L'objectif de production n'est donc pas atteint dans les communes rurales.

Action 7.2 : Veiller à la diversité de la programmation locative sociale en termes de niveaux de loyers et de formes urbaines

Le PLH vise la répartition suivante en matière de production locative sociale :

- 20 % de PLAI
- 70 % de PLUS
- 10 % de PLS

Compte tenu du faible volume de production, l'objectif est difficilement évaluable. Néanmoins, la répartition du programme des 36 logements sociaux livrés en 2023 est la suivante :

- 14% de PLAI
- 25% de PLUS
- 11 % de PLS
- 50 % de LLI (ne faisant pas partie de la nomenclature des logements sociaux)

Les prochains programmes portés par les bailleurs sociaux devront prévoir un rééquilibrage de l'offre afin de proposer des logements répondant à l'objectif de mixité sociale du PLH.

Action 7.3 : Mobiliser les bailleurs sociaux dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain et d'acquisition-amélioration

Les 36 logements locatifs sociaux livrés en 2023 ont été produits dans le tissu urbain constitué, conformément à l'objectif du PLH de construire en renouvellement urbain.

La démolition d'un ensemble de 16 logements locatifs sociaux situés Boulevard Milet à Villers-Cotterêts devrait être réalisée, à la suite de l'incendie qui s'est déclaré en 2023.

En revanche, aucune opération d'acquisition-amélioration n'est envisagée (voir bilan action 2.5).

Action 7.4 : Veiller à la cohérence des programmes de ventes des bailleurs sociaux vis-à-vis de la stratégie habitat

Action non initiée

Toutefois, la CCRV a été associée à l'élaboration des CUS de l'OPAL et de Clésence et a signé la CUS de l'OPAL en janvier 2022, valant acceptation du plan de vente. A ce jour, Clésence ne dispose pas de plan de vente validé.

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Non atteint



8) PRODUIRE 25 LOGEMENTS PAR AN EN ACCESSION SOCIALE

RAPPEL DES OBJECTIFS

- Produire une offre de logements accessibles permettant à des ménages aux ressources modestes d'accéder à la propriété
- Envisager la mobilisation de produits d'accession sociale spécifiques : Ma Maison dans l'Aisne et PSLA
- Améliorer la mobilisation des dispositifs nationaux d'accession à la propriété (PTZ)

RAPPEL DES MESURES

	QUI	FAIT QUOI	PARTENAIRES	BÉNÉFICIAIRES
1	CCRV	Organise le suivi des objectifs de production du PLH	DDT	
2	CCRV	Envisager la production de logements via « Ma Maison dans l'Aisne » ou en PSLA	CD 02, Bailleurs sociaux	Ménages modestes, primo-accédants
3	CCRV	Communiquer sur le PTZ dans le neuf	Agents immobiliers, Constructeurs, Logement Action	Ménages modestes

BILAN DES MODALITES OPERATIONNELLES

Action 8.1 : Organiser le suivi des objectifs de production

Le PLH vise un maintien de 20 ménages par an mobilisant le PTZ.

Les données 2022 et 2023 n'étant pas disponibles à la date d'élaboration de ce bilan, cet indicateur n'est pas évaluable.

Action 8.2 : Envisager la production de logements via « Ma Maison dans l'Aisne » ou en PSLA

En 2022 et 2023, il n'y pas eu de production de logements via le dispositif « Ma Maison dans l'Aisne ».

Aucun agrément PSLA n'a été délivré pour financer la construction de logements.

Il conviendra d'interroger les différents partenaires sur les perspectives de développement de ces dispositifs.

Dans le patrimoine Clésence, 3 PSLA ont été mobilisés en 2022 dans le cadre d'opérations de location - accession, permettant à des ménages sous plafonds de ressources de devenir propriétaires de leur résidence principale à prix maîtrisé. 1 PSLA a été mobilisé en 2023.

12 dans le neuf

Action non initiée

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Non atteint



ORIENTATION 3 : FAVORISER L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT DES PUBLICS SPECIFIQUES

9) DEVELOPPER UNE OFFRE A DESTINATION DES SENIORS

RAPPEL DES OBJECTIFS

- Enrayer le départ des personnes âgées
- Accompagner les ménages âgés et/ou en situation de handicap souhaitant rester à domicile
- Faciliter le parcours résidentiel des ménages âgés et/ou en situation de handicap souhaitant trouver un logement plus adapté

RAPPEL DES MESURES

	QUI	FAIT QUOI	PARTENAIRES	BÉNÉFICIAIRES
1	CCRV	Encourager le maintien à domicile	Département, SOLIHA, Caisses de retraite, Action Logement, ADMR	Propriétaires occupants âgés et/ou handicapés
2	CCRV	Développer l'offre de logements adaptés dans le parc locatif	ADALOGIS, Propriétaires bailleurs, Agents immobiliers, Bailleurs sociaux, CCAS	Locataires occupants âgés et/ou handicapés
3	CCRV	Développer l'offre à destination des séniors et / ou handicapés : neuf, structures spécifiques, etc...	Opérateurs privés, Communes	Ménages âgés et/ou handicapés

BILAN DES MODALITES OPERATIONNELLES

Action 9.1 : Encourager le maintien à domicile

PIG DEPARTEMENTAL

Le PIG Départemental est un dispositif d'accompagnement technique et financier des ménages modestes et très modestes souhaitant réaliser des travaux d'amélioration énergétique, d'adaptation ou de sortie d'insalubrité.

Par délibération en date du 17 décembre 2021, le Conseil communautaire a décidé d'abonder le PIG sur son volet adaptation et a fixé les modalités d'intervention financière de la CCRV pour les propriétaires occupants, bailleurs, ainsi que pour les locataires de la façon suivante :

- Participation financière de 20% pour les ménages très modestes dans la limite de 850 € par dossier
- Participation financière de 10% pour les ménages modestes dans la limite de 850 € par dossier

En 2022, 1 dossier a été aidé par la CCRV dans le cadre du volet adaptation du PIG, représentant 713,00 € de crédits mobilisés pour un montant de travaux générés de 6 480,00 € HT.

En 2023, 3 dossiers ont été aidés par la CCRV dans le cadre du volet adaptation du PIG représentant, 2 476,00 € de crédits mobilisés pour un montant de travaux générés de 24 011,00 € HT.

	2022		2023	
		PREV.		PREV.
NOMBRE DE DOSSIERS AIDES	1		3	
CREDITS CCRV MOBILISES	713,00 €	5 950 €	2 476,00 €	5 950 €
MONTANT DE TRAVAUX GENERES	6 480,00 €		24 011,00 €	

Les crédits mobilisés sont inférieurs aux crédits prévisionnels alloués au dispositif.

Pour l'année 2022, ceci s'explique par l'échéance du dispositif 2019-2022 survenue le 30 juin. La délibération du conseil communautaire ayant été prise le 17 décembre 2021, seuls les dossiers déposés et soldés entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 juin 2022 ont pu bénéficier de l'aide intercommunale, soit un seul dossier.

Le PIG n'a ensuite été reconduit qu'à compter du mois de décembre 2022. Aucun dossier n'a donc été déposé entre juillet 2022 et décembre 2022, d'où encore un faible nombre de dossiers aidés en 2023.

AIDE INTERCOMMUNALE

Lors du Conseil communautaire du 15 décembre 2023, les élus ont adopté le règlement de l'aide à l'adaptation des logements privés au vieillissement et à la perte d'autonomie. L'objectif de cette aide est de compléter le panel des aides existantes de façon à permettre à tous les ménages en situation de perte d'autonomie de bénéficier d'une aide financière pour adapter leur logement, quel que soit leur niveau de ressources.

L'aide est accessible aux propriétaires privés occupants et aux locataires :

- Agés de 70 ans ou plus
- Agés de 60 à 69 ans sur condition de GIR 1 à 6
- Dont le taux d'incapacité est supérieur à 50% ou s'ils sont bénéficiaires de la prestation de Compensation du Handicap (PCH)

À la suite de l'abandon du dispositif ADALOGIS, il a été décidé d'augmenter le budget prévu au PLH pour l'aide intercommunale à l'adaptation en y injectant les crédits initialement alloués au dispositif ADALOGIS. Cela permettra d'aider à l'adaptation de 2 à 3 logements supplémentaires par an.

Action 9.2 : Développer l'offre de logements adaptés dans le parc locatif

Le dispositif ADALOGIS, développé à partir de 2017 par Soliha Aisne, avait pour but de faciliter l'accès au logement des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap grâce à la mise en place d'une plateforme de recensement des logements adaptés.

Malheureusement, les difficultés de recensement de ces logements, liées à un manque de connaissance du parc de la part des différents bailleurs sociaux, a conduit Soliha Aisne à fermer la plateforme et à abandonner le dispositif en 2021.

Comme expliqué plus haut, les crédits qui devaient être alloués par la CCRV pour participer au financement d'ADALOGIS ont été réinjectés en 2023 dans le budget dédié à l'aide intercommunale à l'adaptation des logements.

Les autres modalités opérationnelles en lien avec cette action n'ont pas été initiées.

Action 9.3 : Développer l'offre à destination des séniors et/ou handicapés

La CCRV a conduit une procédure de déclaration de projet pour modifier le PLUi approuvé en 2020 et permettre l'implantation à Vic-sur-Aisne d'une résidence séniors. La déclaration de projet a été approuvée en mars 2022, mais le projet n'est pour le moment pas engagé, malgré l'identification de l'opérateur et un programme qui semblait abouti.

Les autres actions n'ont pas été initiées (financement d'un projet d'habitat partagé : action prévue au PLH en 2024).

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Partiellement atteint/en cours



10) AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET L'ORIENTATION DES MENAGES FRAGILES

RAPPEL DES OBJECTIFS

- Poursuivre l'accompagnement social, financier et technique des ménages en difficulté
- Accompagner les ménages fragiles vers l'accès à un logement
- Accompagner les ménages pour favoriser le maintien à domicile
- Améliorer les équilibres de peuplement au sein du patrimoine locatif social, dans et hors du QPV
- Garantir l'accès au parc social pour les ménages prioritaires

RAPPEL DES MESURES

	QUI	FAIT QUOI	PARTENAIRES	BÉNÉFICIAIRES
1	CCRV	Poursuivre l'accompagnement financier des ménages fragiles dans le cadre du FSL	Département, CCAS, Associations, Bailleurs sociaux	Ménages fragiles
2	CCRV	Renforcer l'accompagnement social	CCAS, Associations, Action Logement	Ménages fragiles
3	CCRV	Améliorer les processus d'attributions dans les logements locatifs sociaux	DDCSPP, DDT, CCAS, Bailleurs sociaux,	Ménages prioritaires
4	AIS	Renforcer l'accueil des ménages fragiles dans le parc privé conventionné	CCRV, Action Logement	Ménages fragiles

BILAN DES MODALITES OPERATIONNELLES

Action 10.1 : Poursuivre l'accompagnement financier des ménages fragiles dans le cadre du FSL

La CCRV contribue au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

En 2022, la participation de la CCRV s'est élevée à 13 478,85 €. Les aides accordées au titre du FSL pour le territoire se sont réparties de la façon suivante :

	Nombre de dossiers	Montant en €	Nombre de ménages aidés au titre du FSL 2022
Électricité	29	13794,00	41
Gaz	4	2110,00	
Autre moyen de chauffage	9	3603,00	
Eau	4	471,00	22
FSL accès	34	10710,83	
Dépôt de garantie	22	8049,88	
1er mois de loyer	11	2061,00	
Frais d'installation	1	599,95	
FSL maintien	1	1173,20	1
TOTAUX	81	31862,03	64

Source : Conseil Départemental

En 2023, la participation de la CCRV s'est élevée à 13 020,75 €. Les aides accordées au titre du FSL pour le territoire se sont réparties de la façon suivante :

	Nombre de dossiers	Montant en €	Nombre de ménages aidés au titre du FSL 2023
Électricité	21	11127,00	28
Gaz	7	3085,00	
Autre moyen de chauffage	1	500,00	
Eau	4	648,00	23
FSL accès	29	8710,74	
Dépôt de garantie	22	7241,14	
1er mois de loyer	6	716,60	
Frais d'installation	1	753,00	
FSL maintien	1	1401,09	1
TOTAUX	63	25471,83	52

Source : Conseil Départemental

Action 10.2 : Renforcer l'accompagnement social

Action non initiée

Néanmoins, en 2022, 16 logements étaient en mandat de gestion avec l'AIS, gérée par Soliha Aisne. 1 logement de plus a fait l'objet d'une convention en 2023.

Action 10.3 : Améliorer les processus d'attributions dans les logements locatifs sociaux

La CCRV a approuvé son Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID) et définit les critères de cotation de la demande de logement social le 18 mars 2022. Le système de cotation a été mis en œuvre par les bailleurs sociaux en mai 2022.

Le 24 janvier 2022, la commune de La Ferté-Milon a délibéré afin de devenir guichet d'enregistrement de la demande de logement social.

La commune de Villers-Cotterêts est également identifiée comme guichet d'enregistrement de la demande.

La Convention intercommunale des Attributions (CIA) approuvée par le Conseil communautaire le 28 mai 2021 est en cours de signature par les communes membres.

La CIA rappelle dans ses orientations les attentes réglementaires en matière d'attributions à réaliser au profit des ménages prioritaires, des ménages à bas revenus hors du QPV (25% d'attributions aux ménages du 1^{er} quartile en dehors du QPV) et des ménages des quartiles 2 à 4 dans le QPV (50% d'attributions aux ménages des quartiles 2 à 4 en QPV).

	2022	2023
Nombre total d'attributions	177	216
Attributions hors QPV	135	186
Attributions 1er quartile hors QPV	22	23
<i>Dont Clésence</i>	22	18
<i>Dont OPAL</i>	0	5
Attributions prioritaires	67	88
Nb de refus des ménages 1er quartile	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Taux 1er quartile hors QPV	16%	12%
Taux prioritaires	38%	41%
Attributions 2ème en QPV	15	8
Attributions 3ème en QPV	6	10
Attributions 4ème en QPV	5	2
Attributions en QPV	39	30
Nb refus ménages quartiles 2 à 4	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Taux 2 à 4 quartiles en QPV	67%	67%
Seuil 1er quartile	8 656 €	9 243 €

Source : DDETS, Clésence, OPAL

Si les attributions en QPV en direction des ménages des quartiles 2 à 4 respectent l'objectif fixé dans la CIA (62% d'attributions aux ménages des quartiles 2 à 4 en QPV) et dépassent le cadre législatif, les attributions hors QPV réalisées au profit des ménages du 1^{er} quartile restent non conformes aux attentes réglementaires.

L'amélioration de la fluidité dans le parc de logement social est également un enjeu important sur le territoire et passe par une amélioration à apporter aux demandes de mutations exprimées, notamment par les personnes

âgées. Il s'agit d'une orientation inscrite dans la CIA, mais dont l'objectif reste difficile à atteindre comme en témoignent les indicateurs ci-dessous, transmis par l'OPAL :

	2022	2023
Demandes mutations (données parc OPAL)	281	256
Demandes mutations satisfaites (données parc OPAL)	1	5
Taux	0,4%	2,0%

La CCRV continue de suivre le processus d'attribution en participant aux commissions d'attributions de logements.

Action 10.4 : Renforcer l'accueil des ménages fragiles dans le parc privé conventionné

Action non initiée

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Partiellement atteint/en cours



11) AMELIORER L'OFFRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

RAPPEL DES OBJECTIFS

- Faciliter l'accueil temporaire de gens du voyage
- Organiser le fonctionnement de l'aire d'accueil

RAPPEL DES MESURES

	QUI	FAIT QUOI	PARTENAIRES	BÉNÉFICIAIRES
1	CCRV	Respecte les attentes du schéma départemental d'accueil des gens du voyage	DDT, DDCSPP	Gens du voyage
2	CCRV	Mène une réflexion sur le fonctionnement de l'aire d'accueil	DDT, DDCSPP	Gens du voyage

BILAN DES MODALITES OPERATIONNELLES

Action 11.1 : Respecter les attentes du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Conformément aux prescriptions du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, les 12 places de l'aire permanente d'accueil ont été maintenues en 2022 et 2023.

Action 11.2 : Mener une réflexion sur le fonctionnement de l'aire d'accueil

Action non initiée

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Partiellement atteint/en cours



ORIENTATION 4 : ANIMER ET SUIVRE LA POLITIQUE DE L'HABITAT

12) RENDRE LA POLITIQUE DE L'HABITAT ACCESSIBLE A TOUS

RAPPEL DES OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance et la mobilisation des dispositifs existants par les ménages
- Renforcer les connaissances des communes et des partenaires sur la diversité des dispositifs existants pour qu'ils constituent des relais d'information privilégiés
- Valoriser la politique de l'habitat menée par la CCRV

RAPPEL DES MESURES

	QUI	FAIT QUOI	PARTENAIRES	BÉNÉFICIAIRES
1	CCRV	Former et informer les communes, partenaires et artisans	Communes, Département, Agents immobiliers, Notaires, CAPEB, Associations	Ménages, Artisans, Communes
2	CCRV Com.	Simplifier l'information et la diffuser aux ménages	Communes, Agents immobiliers, Notaires	Ménages
3	CCRV Com.	Maintient les espaces d'échanges interactifs	Département, SOLIHA, Communes	Ménages

BILAN DES MODALITES OPERATIONNELLES

Action 12.1 : Former et informer les communes, les partenaires et les artisans

Un agent est disponible au Pôle Aménagement du Territoire pour délivrer des informations de premier niveau sur les aides mobilisables et orienter les ménages et communes vers le bon interlocuteur.

En raison des nombreuses et fréquentes évolutions apportées aux différents dispositifs d'aide, l'édition de guides s'avère complexe et n'a pas été réalisée.

La CCRV propose toutefois des plaquettes visant à informer des permanences qui se tiennent sur le territoire de la Communauté de communes. Celles-ci, élaborées en 2021, ont été mises à jour en 2022. Elles sont mises à disposition dans les différents services de la CCRV et distribuées aux professionnels de l'immobilier (agences immobilières et notaires), aux communes membres de la CCRV, ainsi qu'aux particuliers notamment à l'occasion de la Foire-Expo.

Le guide des aides édité par France Rénov' est publié sur le site internet de la CCRV.

Des bilans sur les dossiers d'aides par commune et par type de dispositifs (PIG, Hauts-de-France Pass Rénovation, aide intercommunale) sont régulièrement présentés en Commission habitat.

Les autres actions n'ont pas été initiées (organisation de sessions d'information à destination des communes, des partenaires, des artisans...).

Action 12.2 : Simplifier l'information et la diffuser aux ménages

Des informations sont publiées sur le site internet de la CCRV dans l'onglet « logement » (rénover son logement, adapter son logement, logement social).

Des publications sont faites régulièrement dans le journal intercommunal.

Le service habitat est présent à la Foire-Expo organisée tous les 2 ans par la CCRV, la dernière édition s'étant tenue à Villers-Cotterêts le 3 juin 2022.

Action 12.3 : Maintenir les espaces d'échanges interactifs

Grâce aux nombreuses actions engagées par la CCRV en faveur de l'amélioration de l'habitat et à la suite de la candidature qu'elle a déposée en novembre 2021 à l'appel à projets « Mise en place de Guichets uniques de l'habitat en région Hauts-de-France », l'intercommunalité a été désignée lauréate de ce dispositif le 9 mai 2022.

Le Guichet Unique n'est pas pleinement opérationnel mais le guichet de l'habitat est maintenu et a été développé. Des conseillers France Rénov' et Soliha Aisne tiennent des permanences hebdomadaires dans les communes de La Ferté-Milon et Vic-sur-Aisne, ainsi que dans les Espaces France Services de la CCRV (Villers-Cotterêts et Vic-sur-Aisne).

En 2022, 47 ménages se sont présentés lors d'une permanence pour rencontrer un conseiller et 63 ménages se sont présentés en 2023.

	2022	2023
Edition des guides	1	0
Réunions communes	0	0
Réunions partenaires	0	0
Réunions artisans	0	0
Publications médias locaux	10	3
Foire-expo CCRV		1
Fréquentation permanences	47	63

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Partiellement atteint/en cours



13) ECHANGER ET AJUSTER LA POLITIQUE DE L'HABITAT

RAPPEL DES OBJECTIFS

- Faire vivre la politique de l'habitat durant les 6 années du PLH
- Coconstruire et animer la politique de l'habitat avec les communes et partenaires
- Ajuster les règlements d'aides et les dispositifs au regard des besoins et des attentes des partenaires pour les rendre plus efficaces
- Valoriser les bonnes pratiques et préciser les écueils à éviter dans la conduite de la politique
- Restituer aux communes et partenaires l'avancée des actions et l'atteinte des objectifs fixés

RAPPEL DES MESURES

	QUI	FAIT QUOI	PARTENAIRES	BÉNÉFICIAIRES
1	CCRV	Organise des rencontres et groupes de travail sur la politique de l'habitat	Bailleurs sociaux, CD 02, Agents immobiliers, DDT/DDCSPP	Communes, partenaires
2	CCRV	Publie 3 newsletters par an	Bailleurs sociaux, CD 02, Agents immobiliers, DDT/DDCSPP	Communes, partenaires
3	CCRV	Organise les instances de pilotage du PLH	PPA	Communes, PPA

BILAN DES MODALITES OPERATIONNELLES

Action 13.1 : Organiser des rencontres et groupes de travail sur la politique de l'habitat

Un groupe de travail est mis en place sous la forme d'un comité technique qui étudie et ajuste les règlements des aides intercommunales en faveur de l'amélioration de l'habitat. Ce comité technique est constitué d'élus, de professionnels de l'immobilier et de techniciens France Rénov'.

Ce comité technique s'est réuni une fois en 2023 afin de faire un premier bilan de l'aide intercommunale à la rénovation énergétique déployée en 2022 et de réfléchir aux modalités d'instauration de l'aide intercommunale à l'adaptation des logements.

Les autres actions (rencontres par secteur géographique et rencontres partenariales) n'ont pas été initiées.

Action 13.2 : Publier 3 newsletters par an

Action non initiée (mais relais des lettres du PDLHI)

Action 13.3 : Organiser les instances de pilotage du PLH

La Commission habitat est réunie plusieurs fois par an et est tenue informée des différents sujets en lien avec la politique de l'habitat de la CCRV. Des comptes rendus sont faits régulièrement en Commission habitat sur les dossiers d'aides par commune et par type de dispositifs (PIG, Hauts-de-France Pass Rénovation, aide intercommunale). La Commission est consultée sur l'octroi des aides intercommunales.

3 réunions de la Commission habitat se sont tenues en 2022 et 2 réunions se sont tenues en 2023.

Il n'y a pas eu de réunion de la Conférence intercommunale du Logement (CIL) depuis septembre 2021, date à laquelle la CIL a rendu un avis favorable sur le projet de PPGDID.

	2022	2023
Réunions de travail	0	1
Réunions de secteurs	0	0
Matinée de l'Habitat	0	0
Newsletters	0	0
Instances de pilotages	3	2

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Partiellement atteint/en cours



14) OBSERVER ET EVALUER

RAPPEL DES OBJECTIFS

- Déployer un observatoire de l'habitat et du foncier pour connaître les tendances à l'œuvre sur la socio-éco-démographie, les marchés immobiliers et fonciers
- Comprendre les dynamiques pour ajuster la politique de l'habitat (règlement d'aides, objectifs de production, etc...)
- Réaliser les bilans annuels et le bilan triennal, conformément à la réglementation en vigueur
- Réaliser un suivi de réalisation des actions du PLH et d'atteinte des objectifs fixés

RAPPEL DES MESURES

	QUI	FAIT QUOI	PARTENAIRES	BÉNÉFICIAIRES
1	CCRV	Déployer un observatoire de l'habitat et du foncier	DDT, Bailleurs sociaux, Communes, Agents immobiliers, CD 02	Communes, partenaires
2	CCRV	Réaliser les bilans annuels et triennaux	DDT, Bailleurs sociaux, Communes, Agents immobiliers, CD 02	Communes, partenaires, CRHH

BILAN DES MODALITES OPERATIONNELLES

Action 14.1 : Déployer un observatoire de l'habitat et du foncier

Les indicateurs nécessaires au suivi de l'observatoire de l'habitat et du foncier et des actions du PLH sont définis. Ils sont essentiellement utilisés dans le cadre de la réalisation des bilans annuels du PLH, sans être mis à jour de façon régulière ni diffusés aux communes et partenaires comme ils pourraient l'être (sous forme de lettres par exemple).

Action 14.2 : Réaliser les bilans annuels et triennaux

Le présent document dresse les bilans annuels pour 2022 et 2023.

Elaboration du bilan triennal à prévoir en 2025.

NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Non atteint



SYNTHÈSE

ORIENTATIONS	ACTIONS	NIVEAU D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF
ORIENTATION 1 AMÉLIORER LE PARC EXISTANT ET LUTTER CONTRE LA VACANCE	OBJECTIF 1 Encourager l'amélioration énergétique des logements	
	Action 1.1 Relayer et abonder les dispositifs régionaux et départementaux	
	Action 1.2 Accompagner tous les ménages dans leur travaux d'amélioration énergétique	
	Action 1.3 Sensibiliser les ménages à l'amélioration énergétique	
	Action 1.4 Elaborer un programme d'intervention pluriannuel avec les bailleurs sociaux	
	OBJECTIF 2 Remobiliser 13 logements vacants/an	
	Action 2.1 Identifier et caractériser le parc vacant, informer les propriétaires des dispositifs existants	
	Action 2.2 Organiser la remise en marché de logements vacants dont le propriétaire est vendeur	
	Action 2.3 Réaliser des diagnostics techniques sur les logements vacants à enjeux	
	Action 2.4 Stimuler l'investissement privé	
	Action 2.5 Mobiliser les opérateurs locaux	
	Action 2.6 Instaurer la taxe sur les logements vacants dans les communes volontaires	
	OBJECTIF 3 Lutter contre les situations d'indécence et d'insalubrité	
	Action 3.1 Informer et former les communes sur leurs responsabilités et les outils existants	
Action 3.2 Accompagner les communes dans le traitement des situations d'insalubrité et d'indécence		
OBJECTIF 4 Améliorer la connaissance des copropriétés		
Action 4.1 Informer les copropriétaires sur leurs responsabilités, leurs obligations et les aides existantes		
Action 4.2 Analyser et suivre la situation des copropriétés fragiles		
Action 4.3 Accompagner les copropriétés fragiles		
ORIENTATION 2 ASSURER UNE PRODUCTION MAÎTRISÉE	OBJECTIF 5 Déployer une stratégie foncière au service de la stratégie habitat	
	Action 5.1 Organiser une veille sur les secteurs de projets du PLH	
	Action 5.2 Déployer une étude opérationnelle sur le foncier bâti vacant (action 1.2)	
	Action 5.3 Accompagner les communes dans le montage opérationnel	
	Action 5.4 Adhérer à un organisme de portage foncier	
	OBJECTIF 6 Produire 87 logements/an	
	Action 6.1 Organiser le suivi des objectifs de production de logements	
	Action 6.2 Animer un réseau d'opérateurs	
	Action 6.3 Lancer un appel à projets pour une ou plusieurs opérations d'habitat adapté à la perte d'autonomie	
	OBJECTIF 7 Produire 29 logements locatifs sociaux/an	
	Action 7.1 Organiser le suivi des objectifs de production et de redéploiement de l'offre sociale	
	Action 7.2 Veiller à la diversité de la programmation locative sociale en termes de niveaux de loyers et de formes urbaines	
	Action 7.3 Mobiliser les bailleurs sociaux dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain et d'acquisition-amélioration	
	Action 7.4 Veiller à la cohérence des programmes de ventes des bailleurs sociaux vis-à-vis de la stratégie habitat	
OBJECTIF 8 Produire 25 logements/an en accession sociale		
Action 8.1 Organiser le suivi des objectifs de production		
Action 8.2 Envisager la production de logements via « Ma Maison dans l'Aisne » ou en PSLA		
Action 8.3 Communiquer sur le PTZ dans le neuf		
ORIENTATION 3 FAVORISER L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT DES PUBLICS SPÉCIFIQUES	OBJECTIF 9 Développer une offre à destination des seniors	
	Action 9.1 Encourager le maintien à domicile	
	Action 9.2 Développer l'offre de logements adaptés dans le parc locatif s	
	Action 9.3 Développer l'offre à destination des seniors et / ou handicapés	
	OBJECTIF 10 Améliorer l'accompagnement social et l'orientation des ménages fragiles	
	Action 10.1 Poursuivre l'accompagnement financier des ménages fragiles dans le cadre du FSL	
	Action 10.2 Renforcer l'accompagnement social	
	Action 10.3 Améliorer les processus d'attributions dans les logements locatifs sociaux	
	Action 10.4 Renforcer l'accueil des ménages fragiles dans le parc privé conventionné	
	OBJECTIF 11 Améliorer l'offre d'accueil des gens du voyage	
	Action 11.1 Respecter les attentes du schéma départemental d'accueil des gens du voyage	
Action 11.2 Mener une réflexion sur le fonctionnement de l'aire d'accueil		
ORIENTATION 4 ANIMER ET SUIVRE LA POLITIQUE DE L'HABITAT	OBJECTIF 12 Rendre la politique de l'habitat accessible à tous	
	Action 12.1 Former et informer les communes, les partenaires et les artisans	
	Action 12.2 Simplifier l'information et la diffuser aux ménages	
	Action 12.3 Maintenir les espaces d'échanges interactifs	
	OBJECTIF 13 Echanger et ajuster la politique de l'habitat	
	Action 13.1 Organiser des rencontres et groupes de travail sur la politique de l'habitat	
	Action 13.2 Publier 3 newsletters par an	
	Action 13.3 Organiser les instances de pilotage du PLH	
	OBJECTIF 14 Observer et évaluer	
	Action 14.1 Déployer un observatoire de l'habitat et du foncier	
Action 14.2 Réaliser les bilans annuels et triennaux		

ANNEXE 1

Action 1.1 : Relayer et abonder les dispositifs régionaux et départementaux

PIG DEPARTEMENTAL : nombre de dossiers par commune et par an

Commune	2022	2023	Commune	2022	2023
Ambleny			Montgobert		
Ancienville		1	Montigny-Lengrain		1
Audignicourt			Morsain		
Berny-Rivière			Mortefontaine		
Bieuxy			Noroy-sur-Ourcq		
Chouy			Nouvron-Vingré		
Coeuvres-et-Valsery		1	Oigny-en-Valois		
Corcy			Passy-en-Valois		
Coyolles	1		Pernant		
Cutry			Puisseux-en-Retz		
Dammard			Ressons-le-Long		
Dampleux			Retheuil		
Dommiers			Saconin-et-Breuil		
Épagny			Saint-Bandry	1	
Faverolles			Saint-Christophe-à-Berry		
Fleury			Saint-Pierre-Aigle		1
Fontenoy			Silly-la-Poterie		
Haramont			Soucy		
La Ferté-Milon		2	Taillefontaine		
Largny-sur-Automne	1		Tartiers		
Laversine			Troësnes		
Longpont			Vassens		
Louâtre			Vézaponin		
Macogny			Vic-sur-Aisne		1
Marizy-Sainte-Geneviève			Villers-Cotterêts	3	2
Marizy-Saint-Mard			Villers-Hélon		
Monnes			Vivières		

Commune	2022	2023	Commune	2022	2023
Ambleny		1	Montgobert		
Ancienville			Montigny-Lengrain		
Audignicourt			Morsain		
Bermy-Rivière			Mortefontaine		
Bieuxy			Noroy-sur-Ourcq		
Chouy			Nouvron-Vingré		
Cœuvres-et-Valsery			Oigny-en-Valois		
Corcy			Passy-en-Valois		
Coyolles			Pernant		
Cutry			Puiseux-en-Retz		
Dammard			Ressons-le-Long		
Dampleux			Retheuil		
Dommiers		1	Saconin-et-Breuil		
Épagny		1	Saint-Bandry		
Faverolles			Saint-Christophe-à-Berry		
Fleury			Saint-Pierre-Aigle		
Fontenoy			Silly-la-Poterie		1
Haramont			Soucy		
La Ferté-Milon		1	Taillefontaine		
Largny-sur-Automne			Tartiers		
Laversine			Troësnes		
Longpont			Vassens		
Louâtre			Vézaponin		
Macogny			Vic-sur-Aisne		
Marizy-Sainte-Geneviève			Villers-Cotterêts	1	1
Marizy-Saint-Mard			Villers-Hélon		
Monnes			Vivières		

AIDE INTERCOMMUNALE A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Commune	2022	2023	Commune	2022	2023
Ambleny		1	Montgobert		
Ancienville			Montigny-Lengrain		3
Audignicourt			Morsain		
Bermy-Rivière		2	Mortefontaine		
Bieuxy			Noroy-sur-Ourcq		
Chouy			Nouvron-Vingré		1
Coeuvres-et-Valsery		1	Oigny-en-Valois		
Corcy			Passy-en-Valois		1
Coyolles			Pernant		
Cutry			Puiseux-en-Retz		
Dammard			Ressons-le-Long		3
Dampleux			Retheuil		1
Dommiers			Saconin-et-Breuil		
Épagny	1	1	Saint-Bandry		2
Faverolles			Saint-Christophe-à-Berry		
Fleury			Saint-Pierre-Aigle		
Fontenoy		2	Silly-la-Poterie		
Haramont			Soucy	1	
La Ferté-Milon	1		Taillefontaine		
Largny-sur-Automne			Tartiers		
Laversine			Troësnes		
Longpont			Vassens		
Louâtre		1	Vézaponin		
Macogny			Vic-sur-Aisne	1	1
Marizy-Sainte-Geneviève			Villers-Cotterêts		1
Marizy-Saint-Mard			Villers-Hélon		1
Monnes			Vivières		

ANNEXE 2

Action 2.6 : Instaurer la taxe sur les logements vacants dans les communes volontaires

	Année d'instauration	Année d'application	2022		2023	
			Nb de logements assujettis	Recettes générées (en €)	Nb de logements assujettis	Recettes générées (en €)
Ambleny	2006	2007	14	4400	16	4255
Ancienville	2006	2007	2	173	3	756
Audignicourt	2023	2024				
Berny-Rivière	2006	2007	3	761	5	635
Coyolles	2006	2007	5	656	7	1037
La Ferté-Milon	2023	2025				
Haramont	2006	2007	7	2099	8	2446
Louâtre	2023	2024				
Montigny-Lengrain	2006	2007	7	757	5	679
Morsain	2023	2025				
Nouvron-Vingré	2008	2009	1	264	0	0
Pernant	2006	2007	3	214	4	299
Ressons-le-Long	2010	2011	6	912	7	1299
Retheuil	2006	2007	6	2310	9	3305
Saint-Bandry	2006	2007	2	327	1	199
Saint-Christophe-à-Berry	2023	2024				
Silly-la-Poterie	2023	2025				
Soucy	2006	2007	2	410	2	727
Tartiers	2023	2024				
Troësnes	2023	2025				
Vic-sur-Aisne	2023	2024				
Villers-Cotterêts	2006	2007	63	52938	75	72963

Source : ddip02

ANNEXE 3

Action 3.2 : Accompagner les communes dans le traitement des situations d'insalubrité et d'indécence

	2022	2023
AUDIGNICOURT	1	
DAMMARD	1	
SACONIN ET BREUIL		1
TROESNES	1	
VIC SUR AISNE		1
VILLERS-COTTERETS	2	3
VIVIERES		1

Nombre de signalements - Source : PDLHI

ANNEXE 4

Action 9.1 : Encourager le maintien à domicile

PIG DEPARTEMENTAL

Commune	2022	2023	Commune	2022	2023
Ambleny			Montgobert		
Ancienville			Montigny-Lengrain		
Audignicourt			Morsain		
Bermy-Rivière			Mortefontaine		
Bieuxy			Noroy-sur-Ourcq		
Chouy			Nouvron-Vingré		
Coeuvres-et-Valsery			Oigny-en-Valois		
Corcy			Passy-en-Valois		1
Coyolles			Pernant		
Cutry			Puisseux-en-Retz		
Dammard			Ressons-le-Long		
Dampleux			Retheuil		
Dommiers			Saconin-et-Breuil		
Épagny			Saint-Bandry		
Faverolles			Saint-Christophe-à-Berry		
Fleury			Saint-Pierre-Aigle		
Fontenoy			Silly-la-Poterie		
Haramont			Soucy		
La Ferté-Milon			Taillefontaine		
Largny-sur-Automne			Tartiers		
Laversine			Troësnes		
Longpont			Vassens		
Louâtre			Vézaponin		
Macogny			Vic-sur-Aisne		1
Marizy-Sainte-Geneviève			Villers-Cotterêts	1	1
Marizy-Saint-Mard			Villers-Hélon		
Monnes			Vivières		